

# DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

No 185

Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les non-membres : 8 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056)

Décembre 1978

*A nos abonnés :* Les circonstances nous obligent à faire passer le prix de l'abonnement, déjà extrêmement lourd, au prix astronomique de 10 francs (pour 10 numéros). Nous remercions nos fidèles abonnés de leur compréhension et leur souhaits, malgré tout, une très bonne année 1979.

## Traction

La première automobile équipée de roues avant motrices a été fort justement appelée une « traction » (la traction étant l'action de tirer).

Plus tard, on a parlé de « traction avant », ce qui était à la fois inutile et pléonastique.

On en est aujourd'hui à utiliser — par antithèse avec la précédente — l'expression de « traction arrière » (!) pour les voitures dont les roues arrière sont motrices. On trouve cette absurdité, notamment, dans les prospectus et les textes publicitaires de certaines grandes marques.

(Défense du français, No 185, décembre 1978)

## Initiateur

Le droit d'initiative dont disposent les citoyens suisses a donné naissance en Suisse romande au terme très discutable d'« initiants », pour désigner les auteurs ou promoteurs d'une initiative populaire.

Le mot « initiateurs » serait plus acceptable, et a du moins le mérite d'exister. Certes, son sens premier est : qui initie ; c'est-à-dire, qui donne à quelqu'un connaissance d'un art, d'une science, etc. Mais, curieusement, après avoir donné cette définition, des dictionnaires citent aussi des exemples où le sens est celui de promoteur : « La sédition dont ils ont été les premiers initiateurs » (Robert).

(Défense du français, No 185, décembre 1978)

## Avorter

Le verbe « avorter » signifie : subir un avortement ; et au figuré, échouer (exemple : le complot a avorté). C'est donc un verbe intransitif. Et les verbes intransitifs n'ont pas de passif.

C'est ce qu'on ignore à *France-Soir*, qui titrait il y a quelques mois : « Susy Macias *avortée* pour sauver sa vie. »

C'est ce qu'ignore aussi le commentateur qui, à Sottens, disait récemment d'un débat du Grand Conseil vaudois : « Il a été avorté. »

(Défense du français, No 185, décembre 1978)

## Magnitude

Un homme de science nous dit avoir trouvé à fin septembre dans un quotidien vaudois (mais c'était peut-être un texte d'agence ?) le mot de « *magnitude* à l'échelle de Richter », à propos du tremblement de terre de Coire.

« Magnitude » est un terme d'astronomie qui désigne la quantité servant à caractériser l'éclat apparent d'un astre.

Pour les séismes, on utilise le mot d'amplitude (à la susdite échelle).

(Défense du français, No 185, décembre 1978)

## Mais,

Il faut probablement voir une influence de l'allemand dans le penchant qu'ont certains journalistes romands de Berne à placer régulièrement une virgule après « Mais » (c'est généralement le cas en allemand pour *Aber*).

Exemple typique : « Le maintien au niveau actuel de la taxe vaudra à la SSR une perte de 3 millions par mois. *Mais*, cette situation ne devrait pas durer plus de quelques mois. » (ATS 28 XI)

(Défense du français, No 185, décembre 1978)

## Résigner, résilier

Dans *Montréal-Matin*, un de nos lecteurs a trouvé tour à tour les formules « résigner un contrat » et « résilier un contrat », et nous demande quelle nuance les sépare...

En fait, la première de ces expressions est fautive.

« Résigner » signifie abandonner (résigner quelque chose en faveur de quelqu'un), se démettre (résigner un office, une fonction).

« Résilier » signifie annuler, casser : résilier un contrat.

(Défense du français, No 185, décembre 1978)